

L'AFFÛT

HÔPITAL
PRISON :
LA CULTURE EN
MILIEUX EMPÊCHÉS

DOSSIER

AVRIL / MAI / JUIN 2014



AVANT-PROPOS

Plus de 25 ans après la conclusion d'un premier protocole d'accord entre les ministères de la Culture et de la Justice et 15 ans après la création du dispositif Culture à l'hôpital, comment la volonté manifestée par l'État que les personnes incarcérées et celles faisant l'objet d'une hospitalisation accèdent, comme tout citoyen, à une offre culturelle s'incarne-t-elle sur le territoire du Poitou-Charentes ? Dans cet état des lieux et des pratiques que propose notre dossier, un premier constat s'impose : les projets culturels en direction des établissements pénitentiaires s'appuient sur une dynamique beaucoup plus forte que ceux proposés à l'attention du secteur hospitalier. Cette disparité s'explique essentiellement par l'absence d'un élément clé de la politique impulsée dès 1999 sur le plan régional par le ministère de la Culture et celui de la Santé : la signature d'une convention entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Agence régionale de santé (ARS). Aujourd'hui en effet, le Poitou-Charentes est la seule région de l'Hexagone à ne pas en bénéficier. À l'inverse, la collaboration instituée entre la DRAC, la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP), les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et, dans une moindre mesure, la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRJJ), a permis la mise en œuvre dans les prisons (maisons d'arrêt, centrales...) des quatre départements de nombreuses actions culturelles qui semblent produire des effets positifs.

Mais de quels effets parle-t-on ? Et quelle est la véritable teneur et portée des projets développés ? Malgré l'insistance du ministère de la Culture, dans tous les textes conventionnels, sur la nécessité de mettre en place une politique culturelle de qualité, la frontière apparaît parfois ténue entre des actions relevant de l'animation et celles qui investissent le champ de la création. Pour saisir au plus près la réalité du terrain (dans ses avancées comme dans ses lacunes), nous avons choisi de nous intéresser aux démarches engagées par différents hôpitaux et centres de détention, en les enrichissant des récits d'expériences apportés par ceux qui y contribuent directement, voire les ont initiées : établissements culturels et association (le Fonds régional d'art contemporain, la scène de musiques actuelles le Camji à Niort, l'association Un hôpital pour les enfants à Poitiers), collectivité (la Ville de La Rochelle) et artistes (la danseuse et chorégraphe Nathalie Brissonnet, les réalisateurs de films Jean Rubak et Amélie Compain). Si les témoignages des uns et des autres n'ocultent pas les difficultés rencontrées, tous attestent de l'importance de la culture dans la prise en charge des patients hospitalisés, la reconstruction et même la réinsertion des personnes incarcérées.

Enfin, le regard apporté par Jean-Michel Lucas nous préserve énergiquement de toute tentation à l'autosatisfaction ou à un certain angélisme. Très critique à l'égard de la médiation culturelle telle qu'elle est pratiquée depuis des décennies et des actions menées auprès des publics dits « empêchés », il nous alerte sur les écueils d'une relation artiste ou médiateur/public conçue à sens unique, plaide pour une réelle interaction entre tous les participants d'un projet culturel et rappelle les valeurs d'émancipation attachées à la culture.

dossier réalisé par Marie-Agnès Joubert

LA CULTURE À L'HÔPITAL
LE PROGRAMME NATIONAL
CULTURE ET SANTÉ

P.3

LA CULTURE EN PRISON
LES POLITIQUES CULTURELLES
EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

P.7

METTRE EN ŒUVRE
DES PROJETS À L'HÔPITAL

P.4, 5 & 6

DÉVELOPPER DES ACTIONS
EN PRISON

P.8, 9 & 10

INTERVIEW JEAN-MICHEL LUCAS

P.11

LA CULTURE À L'HÔPITAL

LE PROGRAMME NATIONAL CULTURE ET SANTÉ

Afin de favoriser l'accès à la culture des publics qui en sont éloignés, le ministère de la Culture et de la Communication a établi le 4 mai 1999 avec le ministère de la Santé une convention définissant un dispositif intitulé *Culture à l'hôpital*. Outre définir les principaux axes d'une politique culturelle de qualité à l'attention des personnes hospitalisées, ce dispositif, rebaptisé *Culture et Santé* en 2010, visait à aider les établissements de santé à établir un programme d'actions dont la coordination serait confiée à un responsable culturel, et à solliciter des réseaux culturels de proximité. À cet effet, le programme s'est doté en 2000 d'un outil spécifique : le jumelage entre des structures culturelles et des centres hospitaliers. Signe de son efficacité, on dénombrait en janvier 2006, date de la signature d'un nouveau protocole d'accord entre le ministère de la Culture et celui de la Santé, 250 jumelages.

Si les Centres hospitaliers universitaires (CHU) ont souvent été les moteurs du programme *Culture et Santé* - en témoigne fin 2002, la création de la Commission culture de la conférence des directeurs généraux de CHU, espace de réflexion et précieux relais sur le terrain des actions impulsées par le ministère de la Culture - l'ensemble des hôpitaux, quelle que soit leur taille, devaient pouvoir être sensibilisés puis soutenus dans leur démarche. C'est pourquoi le ministère de la Culture a décidé de formaliser des partenariats à l'échelle régionale.

Dès 1999 ainsi, les DRAC et les Agences régionales d'hospitalisation (ARH), devenues depuis les Agences régionales de santé (ARS), ont été conviées à signer des conventions régionales. Grâce à leur mobilisation, 21 régions sur les 22 que compte la France métropolitaine, disposent aujourd'hui de telles conventions. Seule exception à la règle, la région Poitou-Charentes, qui voit de ce fait la politique culturelle qu'elle souhaite mener en direction des hôpitaux, considérablement freinée.

L'absence de cadre régional ne complique pas seulement l'instauration d'un véritable dialogue entre la DRAC, les acteurs culturels et ceux du secteur hospitalier. Comme le confirme Gwenaëlle Dubost, conseillère pour l'action artistique et la médiation culturelle à la DRAC Poitou-Charentes, elle affecte chaque étape du développement d'un projet à l'hôpital. « *Nous n'avons pas d'interlocuteurs bien identifiés en milieu hospitalier, ni la possibilité de procéder à un examen préalable des projets, d'en vérifier la faisabilité comme cela serait le cas au sein d'une Commission DRAC-ARS* », explique-t-elle. Aussi et surtout, la DRAC doit supporter seule le financement des projets, là où une convention obligerait les hôpitaux à abonder à hauteur de 20%. Elle limite donc ses soutiens (avec une enveloppe de 15 à 20 000 euros par an) aux projets qui bénéficient de l'investissement d'un autre partenaire, et a dû renoncer à certains ces dernières années.

En conséquence, la politique *Culture et Santé* sur le territoire se résume à des actions ponctuelles, qui reposent sur des initiatives locales portées soit par des associations (l'association Un hôpital pour les enfants, par exemple, qui bénéficie d'une subvention du CHU de Poitiers et de ressources complémentaires), soit par des établissements hospitaliers, soit par des collectivités. À ce titre, il faut saluer l'engagement du Centre hospitalier de Niort qui a institué une Commission culture et apporte des financements, et celui de l'hôpital de La Rochelle, secondé par la municipalité. « *La Ville de La Rochelle nous a sollicités en vue de la signature d'une convention tripartite DRAC-Ville-hôpital, qui devrait intervenir prochainement* », précise Gwenaëlle Dubost. Une autre voie possible pour faciliter la présence d'artistes dans les services hospitaliers consisterait en la création de jumelages entre des établissements culturels et de santé. Le jumelage présente en effet un double avantage : offrir un caractère pérenne aux projets menés, et assurer leur financement grâce à des fonds prélevés par les structures sur le budget qu'elles consacrent à l'action culturelle. Mais là encore, de tels dispositifs peinent à se mettre en place. Aussi la DRAC Poitou-Charentes mise-t-elle encore et toujours sur un rapprochement avec l'ARS, et multiplie-t-elle les démarches en ce sens. Gwenaëlle Dubost confie ainsi avoir dépêché cette année une collaboratrice sur cette mission aussi délicate que primordiale.

METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS À L'HÔPITAL

À défaut de pouvoir développer une véritable politique culturelle, le CHU de Poitiers et le Centre hospitalier de Niort s'efforcent de mettre en place des projets qui permettent, à un rythme plus ou moins régulier dans l'année, d'apporter l'art et la culture en leurs murs.

« C'est souvent une histoire de rencontres, d'opportunités sur lesquelles nous allons nous appuyer pour engager une action culturelle », confie Stéphane Maret, directeur de la communication en charge de la culture au CHU de Poitiers. À titre d'exemples, l'hôpital a profité en 2008 de la célébration du cinquantenaire de la création des CHU pour organiser une exposition sur l'histoire de ces établissements avec la collaboration de l'Espace Mendès-France, son partenaire également depuis 20 ans dans la tenue d'expositions et de cycles de conférences de vulgarisation scientifique. Et lors de la construction de nouveaux bâtiments, dont le Pôle régional de cancérologie en 2009, un appel à projets a été lancé auprès de plusieurs artistes pour la réalisation

d'une œuvre désormais visible dans le hall d'accueil du Pôle. Afin d'améliorer le cadre de vie des soignants, des patients et de leurs familles, les hôpitaux s'attachent aussi parfois le concours d'artistes plasticiens, comme au Centre hospitalier de Niort où le travail réalisé pendant plus d'un an par le photographe Sébastien Gaudronneau est exposé dans des services de gériatrie, d'oncologie ainsi que dans les salles d'attente et les couloirs.

Dans l'offre culturelle proposée, la musique tient, par ailleurs, une place importante. Le CHU de Poitiers a ainsi fait appel au Confort Moderne ainsi qu'au Centre d'enseignement supérieur musique et danse en Poitou-Charentes (CESMD), dont les étudiants sont venus pendant trois ans donner des concerts dans le hall du Pôle régional de cancérologie, où est également installé un piano acquis par l'hôpital et mis à la disposition des patients et des artistes. « Quand des musiciens du CESMD se produisent, précise Stéphane Maret, leur prestation

ARTISTES À L'HÔPITAL

AURÉLIE DESSEVRES

directrice de l'association *Un hôpital pour les enfants*



« Pour développer au CHU de Poitiers un projet Culture à l'hôpital, il m'a semblé pertinent de faire appel à des compagnies que je repère en assistant très régulièrement à des spectacles. Intervenir auprès d'enfants malades requiert en effet des qualités d'empathie, d'écoute, de disponibilité face aux besoins spécifiques de ces publics que tous les artistes, même les plus talentueux, ne possèdent pas forcément ; d'où l'importance d'observer le travail des intervenants puis d'effectuer des bilans et évaluations.

Nous collaborons depuis sept ans avec les clowns de la Compagnie Humains Gauches qui ont suivi une formation de clowns hospitaliers, et depuis trois ans avec les musiciennes de la Compagnie Tête de linotte. Elles proposent un éveil musical et ont élaboré cette année un répertoire de chansons avec des enfants hospitalisés. Ce projet a abouti à la création du spectacle *Toiles de sons*, qui tourne dans l'Hexagone.

— « Une fenêtre ouverte sur la vie de la cité. » —

Outre ces interventions en chambre, nous présentons chaque année dans une salle de l'hôpital cinq spectacles, qui réunissent enfants et parents, et avons noué un partenariat avec le festival *Les Expressifs* qui intègre dans sa programmation une production à l'hôpital. Les initiatives se multiplient, et la Convention Culture et Santé a été capitale pour notre association, qui a pu solliciter des aides dans ce cadre. Pour la troisième année consécutive, la DRAC nous accompagne sur les propositions musicales, et nous sollicitons actuellement le soutien de la Région pour le projet *Rire à l'hôpital*.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de la culture dans la prise en charge globale du patient. C'est une fenêtre ouverte sur la vie de la cité, en même temps qu'une passerelle puisque des personnes en bonne santé viennent aussi assister à des spectacles. Et les enfants, lorsqu'ils quittent l'hôpital, sont plus enclins à fréquenter des lieux culturels.»

est filmée et retransmise sur le canal de télévision interne afin que les personnes puissent y assister depuis leur chambre.» Excepté la présence quotidienne dans les services du CHU de bénévoles de l'association de la bibliothèque hospitalière qui distribuent des magazines, livres, CD et DVD, les actions culturelles en lien direct avec les patients semblent plus sporadiques, et toujours portées, au CHU de Poitiers, par des associations telles que Un hôpital pour les enfants (qui sollicite elle-même des artistes et compagnies) et Un hôpital pour nos aînés. Bien qu'ait été créée au sein du Centre hospitalier de Niort une Commission culture qui examine les projets qui lui sont soumis et décide de leur faisabilité, la présence régulière d'artistes reste difficile à mettre en place. En psychiatrie toutefois, le peintre Slimane a animé durant un an un atelier qui a abouti à la conception d'une fresque, et actuellement est présentée une exposition de peinture, réalisée en lien avec le Musée Bernard d'Agesci, pour laquelle les patients étaient invités à réinterpréter

des tableaux du musée. Aussi et surtout, le Centre hospitalier s'efforce de développer un partenariat avec le Centre national des arts de la rue en Poitou-Charentes (CNAR). « *L'an dernier*, précise Olivier Boutaud, directeur adjoint du Centre hospitalier de Niort en charge de la culture, nous avons accueilli une « sortie d'usine » d'un spectacle, et plus récemment la Compagnie Songes a proposé une petite forme dans les quatre unités de la maison de retraite. »

Parfois, les personnels soignants – qui participent à la Commission culture du Centre hospitalier de Niort, sont consultés pour le choix des photographies lors d'expositions, ou bien ont fait partie au CHU de Poitiers du jury de sélection de l'artiste auprès duquel serait commandée une œuvre pour le Pôle régional de cancérologie – s'impliquent eux-mêmes dans des actions culturelles. Formés par l'association Les Clowns relationnels, un médecin et une infirmière interviennent

ARTISTES À L'HÔPITAL

NATHALIE BRISSONNET

danseuse et chorégraphe (Compagnie Le Cri de l'ombre)



« Après être intervenue en prison où j'ai notamment créé un solo intitulé *Fragments d'Elles*, je dirige depuis trois ans, un atelier au Centre socio-culturel de La Blaiserie. Les patients en psychiatrie du Centre Henri Laborit de Poitiers s'y rendent chaque semaine accompagnés de leurs infirmières, qui participent aux ateliers. Ils éprouvent de la joie à sentir leur corps s'étirer, à prendre conscience de la réalité de ce corps dans sa dimension poétique, ludique et charnelle, et d'échanger entre eux, avec les soignants et moi-même. Nous allons créer un spectacle dans lequel les patients danseront avec d'autres artistes de la Compagnie Le Cri de l'ombre. Voici quelques années, j'ai par ailleurs aidé une personne atteinte d'un cancer à créer un solo qui a ensuite été présenté au Pôle régional de cancérologie du CHU de Poitiers. Les médecins ayant été particulièrement touchés par ce spectacle, nous réfléchissons à la mise en place d'un atelier, l'idée étant

« *Inventer des chemins par lesquels la danse va transformer les patients.* »

de voir ce que la danse peut apporter de différent dans un lieu où l'on s'occupe déjà du corps, et de corps très fragiles.

Chaque projet exige que je m'adapte aux publics pour voir comment avancer avec eux. C'est souvent un défi de réussir à faire danser des personnes fragilisées par la maladie ou le handicap. J'aime justement inventer ces chemins grâce auxquels la poésie et le mouvement vont naître, transformant les corps et les esprits. Lorsque l'on intervient à l'hôpital, il est important de ne pas avoir d'idée préconçue, de laisser toute la place aux personnes qui sont devant vous, de découvrir ce qu'elles ont de beau en elles, même si c'est bancal et maladroit, et qui touchera le public. Je suis souvent plus émue en voyant des patients chercher profondément en eux le mouvement lors d'ateliers, qu'en assistant à un spectacle proposé par des danseurs très performants mais où manque cette fragilité qui nourrit ma propre démarche de création. »

METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS À L'HÔPITAL

ainsi dans le service d'oncologie et à la maison de retraite de l'Hôpital de Niort. Celui-ci a, par ailleurs, créé une chorale (La Clef des champs) composée de personnes hospitalisées et de soignants. S'inspirant de l'expérience d'une chorale d'un hôpital de Montréal qu'elle a rencontrée en France puis au Québec, La Clef des champs prépare actuellement l'édition d'un disque conçu par les patients. « *L'une de nos infirmières, musico-thérapeute et chef de chœur les aide à l'écriture des chansons, et un musicien professionnel les secondera pour la mise en musique* », explique Olivier Boutaud.

Si la volonté ne manque pas – « *Difficile d'imaginer une communauté humaine comme celle de l'hôpital sans présence de la culture* », fait valoir Stéphane Maret – pour initier des actions culturelles, le principal frein reste financier, les établissements hospitaliers ne possédant pas de budget dédié à la culture. « *Nous fonctionnons au cas par cas, en fournissant une aide logistique quand le*

CNAR ou une compagnie se déplace, ou en formulant des demandes de subventions auprès de la DRAC, du Conseil général voire du Conseil régional et de fondations pour des expositions », indique Olivier Boutaud. Le CHU de Poitiers, pour sa part, a financé les œuvres de plasticiens, les concerts donnés lors de la *Fête de la musique* et verse chaque année une subvention à l'association Un hôpital pour les enfants. Aussi l'heure est-elle davantage à la consolidation des actions existantes qu'à de nouvelles orientations. Stéphane Maret regrette, en outre, une difficulté à tisser des liens durables avec des structures culturelles du territoire, dont la compétence artistique serait, à ses yeux, précieuse pour accompagner l'hôpital dans la construction d'une démarche culturelle. Il estime néanmoins, comme Olivier Boutaud, que cette absence de dialogue ne doit pas enfermer les établissements hospitaliers dans l'immobilisme.

PAROLE D'ÉLUE

SYLVIANE DULIOUST

adjointe au maire de La Rochelle en charge de la culture



« Créer des résidences d'actions culturelles au sein du service pédiatrie est née en 2007 d'une volonté commune entre la DRAC, l'Hôpital et la Ville de La Rochelle. Lorsqu'un artiste plasticien est accueilli en résidence à l'Espace

Art contemporain, nous faisons en sorte que durant ce temps où il va s'approprier la ville un partenariat soit établi avec l'hôpital. Le choix d'artistes renommés ainsi qu'un examen approfondi des projets sont les garants d'interventions de qualité. Il me paraît en effet important de ne pas s'en tenir à de l'animation mais de permettre aux enfants hospitalisés de vivre des temps d'échanges avec un artiste et de développer leur sens de la créativité. Tout aussi capital est d'inviter les personnels soignants à la restitution des ateliers afin qu'ils puissent appréhender l'univers de l'artiste. Aujourd'hui, nous voulons étendre la démarche à l'hôpital psychiatrique où des résidences de cinéastes ont déjà eu lieu avec le *Festival international du film*.

—
« *La signature d'une convention entre la DRAC et l'Agence régionale de santé permettrait d'impulser une dynamique territoriale.* »
—

L'ouverture à d'autres disciplines telles que la danse en collaboration avec le Centre chorégraphique national-Accrorap et l'écriture poétique avec les Mots Nomades est en réflexion. De nouveaux partenariats seront aussi à construire avec le Carré Amelot et le Centre Intermondes.

Dans le cadre du Contrat local de santé que la Ville a signé en 2013 avec tous les partenaires du secteur de la santé, nous allons à la rencontre des structures culturelles susceptibles de répondre aux attentes des soignants pour offrir aux publics éloignés de la culture la possibilité de pratiquer une activité artistique et de profiter de la diffusion des œuvres.

Nous souhaitons également qu'une convention soit enfin établie entre la DRAC et l'Agence régionale de santé, qui permettrait de se doter de moyens, mais aussi d'aider les administrateurs des hôpitaux, les associations et les acteurs culturels rochelais, qui manifestent tous une volonté forte, à s'inscrire dans une dynamique territoriale clairement affichée.»

LA CULTURE EN PRISON

LES POLITIQUES CULTURELLES EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Antérieure à celle impulsée à l'égard des établissements hospitaliers, les politiques culturelles en direction du secteur pénitentiaire se traduit, le 25 janvier 1986, par la conclusion d'un premier protocole d'accord entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice. Quatre objectifs y sont assignés : favoriser la réinsertion des personnes détenues, encourager les prestations culturelles de qualité, valoriser le rôle des personnels pénitentiaires, sensibiliser et associer les instances locales à ces actions. Suivent deux autres protocoles. Le premier, daté du 15 janvier 1990, permet de définir un cadre pour ces actions, lesquelles devront reposer sur un partenariat avec des structures locales, le recours à des professionnels, la mise en œuvre d'une programmation annuelle de qualité, et une évaluation. Le second, établi le 30 mars 2012, rappelle la nécessité de considérer de manière plus significative l'ensemble des personnes condamnées, c'est-à-dire celles placées en milieu fermé comme en milieu ouvert, ainsi que les jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Il propose, par ailleurs, d'étendre l'offre culturelle aux familles des détenus ainsi qu'au personnel pénitentiaire. Entre-temps, l'administration pénitentiaire a créé, en 1999, dans chaque département, les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), en leur confiant entre autres missions le développement d'une action culturelle en milieu carcéral.

Enfin, le ministère de la Culture a montré sa volonté de sensibiliser, dès leur formation, les personnels pénitentiaires à l'importance de la culture en matière d'insertion et de prévention de la récidive en signant avec l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) deux conventions pluriannuelles d'objectifs en 2006 puis 2010.

Outre ces dispositions nationales, et afin de déployer sa politique en région, le ministère de la Culture a souhaité que des conventions soient établies entre les DRAC, les Directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) et les Directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRJJ). Une telle convention tripartite, signée en 2012 par la DRAC Poitou-Charentes, a permis de définir les actions susceptibles d'être déclinées en prison (notamment en lien avec des opérations nationales telles que la *Fête de la musique* ou encore le concours *Dis-moi, dix mots*) et les partenariats pouvant être conclus entre des lieux culturels et des prisons, d'instituer des commissions partenariales au sein desquelles sont expertisés les projets, et de faciliter les financements.

« *Lorsqu'un porteur de projet s'adresse à moi, souligne Gwenaëlle Dubost, conseillère pour l'action artistique et la médiation culturelle à la DRAC Poitou-Charentes, je l'oriente vers mon partenaire du ministère de la Justice, et si celui-ci considère l'action comme réalisable, la DRAC l'accompagnera.* » En règle générale,

la DRAC apporte un soutien financier à parité avec le SPIP.

L'existence de cette convention ainsi que la présence d'un référent culture du ministère de la Justice à l'échelon régional et départemental, expliquent que le maillage du territoire soit aujourd'hui satisfaisant, puisque les prisons d'Angoulême, de Niort, de Saint-Martin-de-Ré, de Vivonne, et, selon les années, celles de Rochefort et Bedenac, bénéficient de la venue d'artistes en leurs murs. S'ajoutent à cela des partenariats, gage de pérennisation des interventions, noués entre des institutions culturelles (la scène nationale d'Angoulême, le FRAC, le Camji...) avec des centres de détention. Cette dynamique territoriale, dont se félicite la DRAC et qui l'incite à envisager des projets plus ambitieux, tels que l'organisation de résidences d'artistes, accuse toutefois une faiblesse, qui concerne les détenus relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse. « *Estimant être formés dans le domaine culturel, les éducateurs qui encadrent les jeunes font rarement appel à des professionnels. Par ailleurs, la moindre capacité des lieux d'accueil à apporter des financements complémentaires contraint le développement de projets* », constate Gwenaëlle Dubost, qui souhaite aujourd'hui creuser des pistes de travail avec la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse.

DÉVELOPPER DES ACTIONS EN PRISON

Malgré les plus grandes difficultés auxquelles elle pourrait, *a priori*, se heurter (nature des publics visés, nécessité d'obtenir des autorisations, règlement de sécurité très strict, présence du personnel de surveillance...), la mise en œuvre d'actions culturelles dans les établissements pénitentiaires du Poitou-Charentes connaît depuis plusieurs années un développement (du moins en zone urbaine) assez satisfaisant.

Cette situation s'explique notamment par la présence dans chaque département de Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), dont l'une des missions consiste à favoriser l'accès des détenus à la culture et qui jouent un rôle de relais important auprès des acteurs culturels du territoire. L'existence d'un dialogue constructif entre le secteur culturel et le secteur judiciaire permet d'ailleurs que les projets engagés le soient aussi bien à l'initiative des SPIP (qui sollicitent alors une compagnie ou une structure) qu'à celle des artistes ou des directeurs d'établissements culturels.

En outre, des partenariats – formalisés parfois par la signature de conventions – ont été conclus voici plusieurs années entre des centres de détention et des lieux de spectacles, des festivals ou bien des musées. Tel est le cas à Saint-Martin-de-Ré, où la Maison centrale a tissé des liens privilégiés avec l'Association rétaise de développement culturel La Maline, le *Festival international du film* de La Rochelle (depuis 2000) et plus récemment avec une galerie d'art contemporain, et à Angoulême dont la Maison d'arrêt accueille régulièrement des médiateurs du FRAC ainsi que la projection de films dans le cadre du *Festival du film francophone*, participe au concours Transmurailles en collaboration avec le *Festival de la bande dessinée* et bénéficie d'ateliers de pratique artistique organisés par la scène nationale. « Depuis une dizaine d'années, précise Loïc Naël, directeur du SPIP de Charente, nous nous efforçons de travailler avec des structures auxquelles nous demandons d'élaborer des propositions, ce qui est plus cohérent car les conseillers d'insertion et de probation ne sont pas

ARTISTES EN MILIEU CARCÉRAL

JEAN RUBAK ET AMÉLIE COMPAIN

réalisateurs de films



« Lorsque la directrice artistique du *Festival international du film de La Rochelle*, Prune Engler, nous a proposé en 2009 de mener des ateliers à la

Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré, nous avons été immédiatement enthousiastes. Il ne s'agissait pas pour nous d'organiser un atelier pédagogique, mais simplement de faire du cinéma avec des personnes qui en éprouvaient le désir et de produire une œuvre. L'organisation à l'intérieur du groupe que nous retrouvons chaque semaine de février à juin, s'est effectuée naturellement, chacun trouvant sa place, les uns à l'écriture du scénario, d'autres à la prise de vue, à la prise de son ou à la musique du film. Nous avons bénéficié d'un soutien toujours renouvelé de la part du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Depuis cinq ans, les courts-métrages que nous réalisons sont projetés durant le *Festival international du film de La Rochelle* et lors d'autres manifestations, dont le festival d'Albi où l'un des films a obtenu le Prix du public. Le fait que ces films puissent être vus par

« Porter la parole des détenus au-delà des murs. »

le public, sans que celui-ci connaisse les conditions dans lesquelles ils ont été tournés, est important pour les « artistes » qui souhaitent ne pas être considérés uniquement comme des détenus. La fiction leur ouvre, par ailleurs, une fenêtre virtuelle sur l'extérieur et permet de porter leur image et leur parole au-delà des murs.

Cette expérience nous a profondément changés à titre personnel, et a nourri notre travail de façon extraordinaire en nous faisant aborder une nouvelle forme de création, une création véritablement collective. Au fil des années, des liens très forts se sont tissés avec ce groupe composé des mêmes détenus, et qui s'est élargi. Mener une action à long terme est essentiel, car les relations humaines, particulièrement nécessaires en milieu carcéral, ne se construisent pas sur un temps court. Nous aimerions que les actions culturelles se multiplient, qu'une prise de conscience générale s'opère sur l'importance d'apporter la culture en détention. On peut cependant craindre que les prisons modernes, par leur structure architecturale et leur système de gardiennage, ne favorisent pas une telle démarche. »

formés à la programmation culturelle. » Pour les mêmes motifs, le SPIP des Deux-Sèvres a choisi de déléguer au Camji (voir encadré page 10) la mise en place d'actions culturelles à la Maison d'arrêt de Niort.

Intervenir en milieu carcéral ne s'improvisant en effet pas, les établissements pénitentiaires préfèrent s'appuyer sur des référents culturels présents dans les lieux de diffusion, et examinent d'autre part scrupuleusement les projets soumis par des artistes et compagnies. Si, comme le regrette Virginie Maurane, directrice d'insertion et de probation au SPIP de la Vienne, la faisabilité des projets présentés au Centre pénitentiaire de Vivonne est souvent considérée au regard d'impératifs techniques (étroitesse des salles mises à disposition, absence de matériel adapté...), d'autres critères entrent également en ligne de compte. « *La dimension pédagogique est aussi importante que le contenu*, explique Virginie Maurane. *L'intervenant doit avoir déjà côtoyé des publics en difficulté, être habitué à leur faible capacité de concentration, apte aussi à recadrer certains comportements.* » Afin de ne pas s'exposer à une désaffection, Loïc Naël préconise, pour sa part, de bien cerner la demande des publics, sans s'y adapter complètement non plus afin d'offrir aux détenus la possibilité de « progresser » dans leur appréhension de la culture. « *Il faut réussir à créer une alchimie qui*

permette de susciter un intérêt, et plus encore une adhésion, qui incitera la personne à revenir », souligne-t-il. Pour attirer un large public, la solution réside peut-être dans une alternance, durant l'année, entre des actions régulières sur le long terme (ateliers hebdomadaires ou bimensuels) et de l'événementiel. C'est en tout cas la politique défendue auprès du Centre pénitentiaire de Vivonne par Virginie Maurane, qui, parallèlement à la tenue de quatre à cinq ateliers par an, propose la diffusion de spectacles et concerts, en lien avec le TAP, le Confort Moderne, mais aussi des associations locales comme celle des étudiants de Sciences-Po Poitiers.

Une autre donnée à considérer pour le bon déroulement d'un projet concerne, sinon l'implication du moins la collaboration des personnels pénitentiaires ; lesquels peuvent faciliter la venue des artistes comme la compliquer singulièrement. « *Certains portent un regard positif sur les activités culturelles, s'agissant notamment de la tranquillisation des détenus, d'autres estiment qu'elles sont inutiles* », constate Yves Laporte, animateur socio-culturel au SPIP de Saint-Martin-de-Ré. Lequel déplore, malgré la signature de deux conventions entre le ministère de la Culture et l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), une sensibilisation insuffisante des personnels à la culture. Plus modérés



REGARD

LE FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN POITOU-CHARENTES (Angoulême et Linazay)

Questionner les œuvres avec les détenus.

Soucieux de rendre l'art accessible à tous, le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Poitou-Charentes a initié en 2010 des interventions à la Maison d'arrêt d'Angoulême, qui s'appuient aujourd'hui sur un dispositif de médiation baptisé *Une heure, une œuvre* déjà expérimenté auprès d'autres établissements (hôpitaux, écoles...) et adapté au milieu carcéral. À raison de quatre fois par an, un médiateur vient présenter une œuvre choisie dans la collection du Fonds puis en débat avec un groupe de détenus. Cette rencontre se prolonge, une quinzaine de jours plus tard, par la venue de ce même groupe au FRAC afin d'y découvrir une exposition et participer à un atelier. Confiant « *l'enthousiasme* » qu'il éprouve face à un public « *peu intimidé* » et qui démontre un grand intérêt pour la culture, Stéphane Marchais, chargé des publics au FRAC, souligne les profits d'une telle démarche dans la reconstruction de la personne incarcérée. « *La discussion autour des œuvres soulève des questionnements fondamentaux sur l'esthétique bien sûr, mais aussi sur le monde qui nous entoure,*

explique-t-il. Elle permet aux détenus d'adopter d'autres regards sur l'existence. » Bien que le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ait accepté de financer les interventions à la Maison d'arrêt (les visites sur les lieux d'exposition étant, elles, gratuites) formalisées à cet effet par une convention signée avec le FRAC, et que l'administration pénitentiaire dans son ensemble apporte son soutien à ces initiatives, de nombreux freins (de nature financière, mais aussi relatifs à la réglementation des prisons) subsistent encore, selon Stéphane Marchais. D'où la nécessité, prévient-il, de penser les projets suffisamment en amont, de réfléchir à leur adéquation par rapport aux publics visés et d'approfondir pas à pas sa connaissance du fonctionnement pénitentiaire. Fort de ces premières expériences, le FRAC entend conforter le partenariat qui le lie au SPIP de la Charente et à la Maison d'arrêt d'Angoulême, et réfléchit à la possibilité d'en nouer de nouveaux avec le Centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne, la Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré ainsi qu'en milieu ouvert auprès de la Protection judiciaire de la jeunesse.

DÉVELOPPER DES ACTIONS EN PRISON

se montrent Loïc Naël, qui évoque la nécessité d'une bonne circulation de l'information au sein des prisons, et Virginie Maurane qui impute de possibles blocages (de moins en moins perceptibles, selon elle) à une réalité : la réduction des effectifs de surveillants, et le surcroît de travail que génère le fait de conduire des détenus à des ateliers ou des représentations puis de les raccompagner à leurs cellules.

Bien que les effets produits par l'apport de la culture en prison soient difficilement mesurables, l'ensemble des chargés d'insertion et de probation s'accordent toutefois à reconnaître leur importance dans la (re)construction intime et personnelle du détenu et une perspective de réinsertion. « *Le fait de participer à un atelier place les personnes dans une posture dynamique, et peut même influencer par la suite sur l'obtention de permissions de sortie* », fait ainsi valoir Loïc Naël.

Aussi les SPIP n'entendent-ils pas infléchir la démarche, malgré des montants consacrés aux actions culturelles qui demeurent modestes et limitent, de fait, les interventions : 13 000 euros (dont une grande partie est destinée au renouvellement des fonds des bibliothèques,

le livre ayant toujours été l'objet culturel le plus répandu en prison) par an au SPIP de Charente et 20 000 euros au SPIP de la Vienne. Tous deux financent entièrement ou pour moitié certaines actions, et s'appuient sur le soutien plus ou moins conséquent de leurs partenaires (lieux de diffusion, musées, festivals) et de la DRAC. « *Nous sollicitons la DRAC, qui répartit son aide entre les quatre SPIP de la région et accompagne en général un de nos projets par an à hauteur de 2 500 euros, parfois le Conseil général et plus rarement des fonds privés* », confie Virginie Maurane.

Rappelant, avec réalisme, que la réinsertion (à laquelle la culture est rattachée) constitue seulement 5% du budget des SPIP et qu'au sein d'une Maison centrale comme celle de Saint-Martin-de-Ré la préoccupation première reste la sécurité, Yves Laporte table sur l'exemplarité d'expériences réussies pour, peu à peu, amplifier la dynamique à l'œuvre aujourd'hui. « *La création de partenariats permet d'attirer l'attention d'autres opérateurs culturels*, ajoute Loïc Naël. *Et plus nous engagerons d'actions, plus ceux-ci s'intéresseront à ce qu'il se passe derrière les murs et éprouveront le désir d'y participer.* »

REGARD

LE CAMJI (Niort)

Jeter des ponts entre la prison et la salle de concert.

C'est à l'initiative de sa médiatrice culturelle, Julie Russeil, qui durant ses études avait appartenu au Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (Genepi), que le Camji décide en 2009 de mettre en place des actions culturelles à la Maison d'arrêt de Niort. Une démarche très bien accueillie par le SPIP, qui, ne disposant pas de référent culture, accepte de déléguer à la salle niortaise la mise en œuvre de la programmation des actions artistiques et culturelles.

En 2011, cette collaboration a été officialisée par la signature d'une convention tripartite réunissant la Maison d'arrêt, le SPIP, qui continue d'assumer la majeure partie des financements nécessaires, et le Camji, ce dernier fournissant un apport logistique, technique et humain. Quatre interventions sont prévues dans l'année, qui consistent pour moitié en la diffusion de concerts d'artistes programmés au Camji, et pour autre en l'organisation d'ateliers (slam, scratch et beat box) d'une durée de plusieurs mois confiés à

des intervenants extérieurs. « *En termes de diffusion, les détenus sont amenés à découvrir les mêmes esthétiques musicales que nous présentons à nos publics*, précise Julie Russeil. *Concernant les ateliers, nous avons à dessein choisi des techniques favorisant une approche concrète de la musique en quelques séances.* » La plupart des personnes incarcérées en maison d'arrêt n'y restant que quelques mois, le Camji a préféré s'en tenir à des actions ponctuelles. De même Julie Russeil entend-elle rester modeste sur les effets produits. « *Assister à un concert ou participer à un atelier permet aux détenus de vivre une parenthèse dans leur quotidien. Nous n'avons pas d'autre prétention* », souligne la médiatrice du Camji, qui leur rappelle toutefois que les portes du lieu, à l'issue de leur incarcération, leur seront grandes ouvertes. Ce souhait de jeter des ponts entre la Maison d'arrêt et la salle de concert, distantes de 100 mètres seulement, s'affecta cette année avec l'entrée au sein de la chorale d'une dizaine de détenus qui, après avoir répété sous la direction du même chef de chœur, devraient rejoindre les 70 autres membres de l'ensemble pour la tenue d'un concert début juin au Camji.

INTERVIEW

JEAN-MICHEL LUCAS

consultant en
dé-formation culturelle

« Les actions menées à l'hôpital ou en prison doivent permettre aux personnes d'accéder à plus de dignité »



L'Affût : Vous vous montrez très critique à l'égard de la médiation culturelle. Quels principaux reproches peut-on lui adresser ?

La médiation recèle l'idée du passeur qui connaît l'œuvre, sa valeur, et les transmet à ceux qui ne les connaissent pas ou insuffisamment. La relation est donc d'emblée déséquilibrée, à sens unique, non négociée. C'est une relation de domination. C'est cela qui est critiquable, de même que l'absence d'espaces de discussion. Le médiateur se demande comment les œuvres vont pouvoir être reçues par d'autres, mais ne se pose pas la question des « autres ». Il ne prend pas en considération les personnes elles-mêmes, leur situation, ni en quoi les éléments contenus dans les œuvres pourraient leur permettre de progresser, de s'émanciper. Au mieux, on parle de plaisir, d'épanouissement, mais rarement d'émancipation. Or, toute relation qui ne tient pas compte de la personne à laquelle on s'adresse ne peut fonctionner.

L'Affût : Que préconisez-vous alors afin que la médiation culturelle ne soit pas vouée à l'échec ?

Les professionnels de la médiation devraient déjà s'attacher à donner une définition de la culture.

Nos amis belges ont récemment choisi de la définir au regard de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, c'est-à-dire les valeurs, les croyances, les langues, les savoirs, les arts par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité. Cela me semble être une bonne définition, et comme vous et moi sommes à égalité dans nos croyances, nos valeurs, nous n'avons pas besoin d'une médiation qui nous dise quelles sont les bonnes valeurs esthétiques. Nous avons, en revanche, besoin d'interactions, au sens où chaque personne porteuse de culture est une ressource pour l'autre, peut apporter sa contribution au projet commun. C'est cela qui nous permettra de sortir de la vieille conception de la médiation culturelle. De nombreux professionnels s'efforcent déjà d'agir dans ce sens, quatre Départements étant engagés depuis un an et demi dans une politique en référence aux droits culturels.

L'Affût : Depuis une quinzaine d'années, on assiste au développement d'actions culturelles en direction des établissements hospitaliers et pénitentiaires. Quel regard portez-vous sur ces démarches ?

Je connais bien le sujet pour avoir moi-même négocié les premières conventions, au début des années 90 et je constate que lorsque le secteur culturel travaille avec un autre, ce

qu'on nomme transversalité, cela ne peut fonctionner longtemps. J'ai du mal à accepter une démarche qui consiste à apporter des références culturelles dites de qualité, dans des territoires comme la prison ou l'hôpital où elles n'existeraient pas. Je la trouve suspecte voire perverse. Je milite pour une autre vision, qui consiste à prendre en considération un malade ou un détenu et à le faire interagir avec une autre personne qui a comme qualité d'être artiste. Dans cette approche qui s'appuie sur les droits culturels et vers laquelle certains acteurs, comme ceux du réseau Culture et Santé en Aquitaine par exemple commencent à évoluer, l'enjeu est tout autre : il ne s'agit plus de proposer un atelier ou un concert pendant deux heures, mais de faire en sorte que les personnes accèdent à plus de dignité, considérée comme un droit humain fondamental.

L'AFFÛT

L'A. Agence culturelle du Poitou-Charentes

Présidente

Françoise Billot

91 boulevard du Grand Cerf

86000 Poitiers

Tél.: 05 49 55 33 19 | Fax: 05 49 55 39 89

accueil@culture-poitoucharentes.fr

Dossier de L'Affût

Directrice de la publication

Anne Gérard

Rédactrice en chef

Sylvie Caqué-Menneguerre

Comité de rédaction

Anne Gérard | Sylvie Caqué-Menneguerre |

Maud Régnier | Adeline Mégevand |

Catherine Muller | Aline Felaco |

Philippe Mangin | Thomas Vriet.

Rédaction

Marie-Agnès Joubert

N°ISSN 1165 - 9416

Dépôt légal à parution

Création

www.benoitpelletier-diabolus.fr

Conception / réalisation

Caroline Collon / Fred Rouvray

Impression

Sipap Oudin, tirage 2 000 exemplaires

L'A. Agence culturelle du Poitou-Charentes

est subventionnée par le ministère de la

Culture et de la Communication

(Direction régionale des affaires culturelles)

et le Conseil Régional Poitou-Charentes.

CRÉDITS PHOTOS photo DR.

